Compatibilité climatique CP Police

(Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires, Genève)

Caractérisation

La Caisse de prévoyance de droit public des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires du canton de Genève (CP Police) a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ CHF 1,9 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 85 à 100 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis début 2021, la CP Police dispose de Principes d'investissement responsable, qui se base sur l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance), et qui comprend également une stratégie climatique.

La Charte stipule que les investissements directs ou au travers de fonds devraient respecter les critères ESG de base avec pour ambition de s'approcher progressivement des bonnes pratiques par secteur. Les facteurs ESG doivent être intégrés dans le processus d'analyse et de gestion du portefeuille afin d'assurer une meilleure gestion des risques, de saisir des opportunités d'investissement liées au développement durable, et de favoriser une meilleure performance à terme.

Le rapport annuel 2021 et le rapport annuel 2022 ne contiennent pas de nouvelles informations.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Mise en oeuvre de manière cohérente dans le cadre du processus d'investissement, cette politique a le potentiel pour aboutir à une importante restructuration durable des portefeuilles de titres.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Dans le cadre de sa Charte d'investissement socialement responsable, la CP Police prend explicitement en compte les risques climatiques (voir ci-dessous).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Dans le cadre de ses Principes d'investissement responsable, la CP exclut les entreprises exerçant les activités suivantes:

- L'extraction non conventionnelle d'énergies fossiles et/ou production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux (maximum 5% du chiffre d'affaires)
- L'extraction du charbon et/ou la génération d'électricité basée sur le charbon (maximum 30% du chiffre d'affaires).
- Plan de réduction progressive des émissions de CO2 financées par le portefeuille, en favorisant les entreprises les plus efficientes par secteur (investissement «best-in-class») et en limitant l'exposition aux énergies fossiles.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Mise en oeuvre de manière cohérente dans le cadre du processus d'investissement, cette politique a le potentiel pour aboutir à une trajectoire de décarbonisation des portefeuilles de titres compatible avec l'Accord de Paris sur le climat.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la Caisse a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de

Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, elle a participé en particulier au programme d'engagement pluriannuel en cours depuis juin 2018, désormais terminé, qui demandait à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'"ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon les rapports d'activité d'Ethos en tant que « Participant » à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Selon une communication de mai 2020 à l'Alliance climatique, la CP Police délègue l'exercice des droits de vote pour les actions étrangères à ses différents gérants qui appliquent leur propre dispositif en matière ESG dans l'intérêts à long terme du client.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cependant, on ignore si et dans quelle mesure ces exercices de droits de vote, qui sont entièrement laissés à la décision des gestionnaires d'actifs, sont positifs pour la durabilité et pour le climat.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

En tant qu'une des premières caisses de pension en Suisse, la CP s'est fixé comme objectif d'aboutir à un portefeuille net zéro carbone d'ici 2050.

Alliance Climatique Suisse

Conclusion:

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (Environmental, Social, Governance ESG), qui comprend également une stratégie climatique, est en place depuis début 2021.
- Exclusion des entreprises d'extraction du charbon et d'électricité au charbon, ainsi que de l'extraction non conventionnelle d'énergies fossiles et/ou de production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux.
- Plan de réduction progressive de les émissions de CO2 financées par le portefeuille, en favorisant les entreprises les plus efficientes par secteur (investissement «best-in-class») et en limitant l'exposition aux énergies fossiles.
- Action par l'exercice de son influence en tant qu'actionnaire dans le cadre du ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation

active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

Dès que l'ampleur de la mise en œuvre présentera une réduction substantielle, qui combinée aux activités d'engagement déjà en cours démontre une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification de la CP Police au **VERT CLAIR.**



Tendance 2020-2023 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa sa première étape de décarbonisation et avec l'exercice de son influence en tant qu'actionnaire dans le cadre du ETHOS Engagement Pool International qui inclut également le domaine des combustibles fossiles, la CP Police est sur la bonne voie vers une décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Son intention d'implémenter une intégration effective des critères ESG dans le processus d'investissement et de réduction progressive de l'empreinte carbone a, si bien conçue, le potentiel d'ouvrir la voie à une décarbonisation progressive des investissements.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).